

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



RMM Indexi

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010275628 (Part I)

Objectifs et politique d'investissement

- **Classification AMF** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP est de reproduire la performance des obligations de la zone euro indexées sur l'inflation (française et européenne).
- **Indicateur de référence** : Le Bloomberg Eurozone – All CPI est un reflet parfait du marché des obligations d'Etat de la zone euro indexées sur l'inflation (française ou européenne). Il est libellé en euro et tient compte des coupons détachés par les obligations qui le composent. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de reproduire la performance de celle de son indicateur de référence Bloomberg Eurozone, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
- **Politique d'investissement** :

RMM INDEXi a une stratégie de constitution d'un portefeuille de produits de taux d'intérêt indexés sur l'inflation. L'OPCVM fera l'objet d'une gestion active sur les obligations indexées de la zone euro dans des proportions proches de l'indice Bloomberg Eurozone – All CPI. Le portefeuille est investi en actifs obligataires et instruments du marché monétaire sélectionnés selon le processus suivant : choix d'exposition aux taux en fonction des données macro-économiques et des stratégies des banques centrales, choix d'exposition aux différents pays composant l'indicateur de référence, choix d'exposition au risque de crédit. Le portefeuille est ainsi construit en fonction de l'allocation de taux, de l'allocation géographique et de la nature des émetteurs.

Les actifs obligataires et les titres de créances ou instruments du marché monétaire sont libellés en euro ou, accessoirement, en devises. Les titres en devises sont couverts contre le risque de change. Ces valeurs mobilières peuvent être à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro. Les émetteurs retenus sont des souverains ou des émetteurs privés majoritairement "Investment Grade" ou jugés équivalents par la société de gestion. Toutefois, jusqu'à 10 % de son actif, l'OPCVM pourra détenir des

produits de taux d'émetteurs spéculatifs ("High Yield", notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) ou non notés par les principales agences de notation, et jusqu'à 20% maximum de son actif des obligations *callable* et *putable*. Les produits de taux d'émetteurs privés peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif. Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation.

Le FCP peut intervenir sur des instruments dérivés pour prendre des positions sur les taux en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les devises seront réalisées uniquement dans un but de couverture. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement représentant 100 % de l'actif de l'OPCVM.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou en parts ou actions de FIA français ou européens, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque vendredi à 11h30 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Les commissions de souscriptions acquises au fonds ne s'appliquent pas si, sur une valeur liquidative donnée, le montant des souscriptions est identique au montant total des rachats. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète principalement son positionnement sur des titres de dettes privées ou publiques indexés sur l'inflation, tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et 15.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,30%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,23%
--------------------------------------	-------

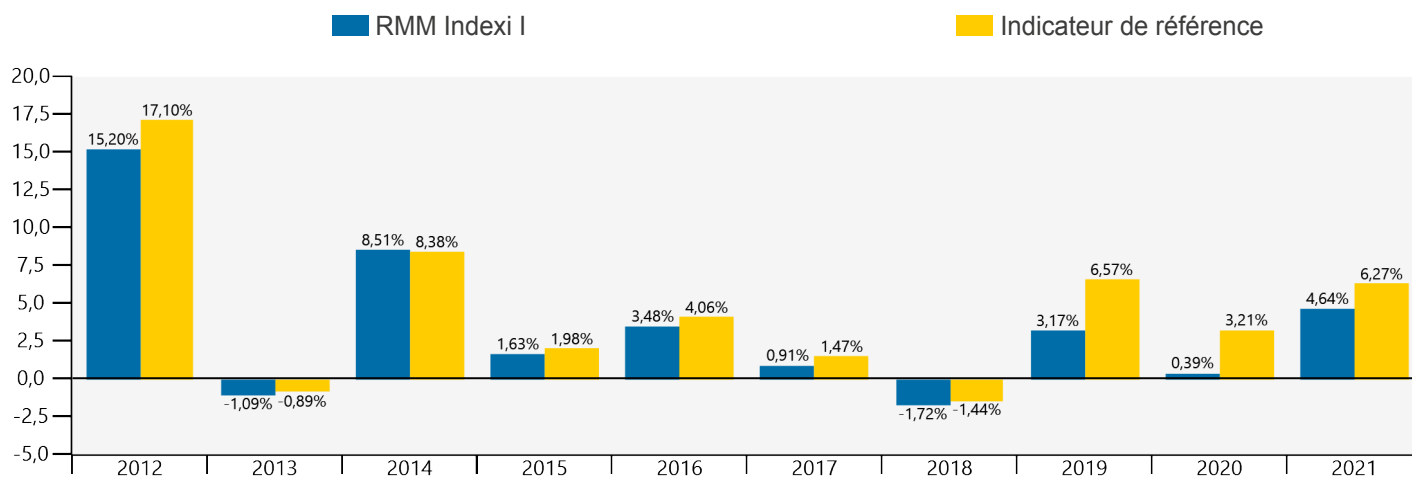
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2002.

La Part « I » a été créée le 16/06/2006.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.